



la bonne présentation de vos encombrants

sietrem

Maximum autorisé : 1 m³

ACCEPTÉ



Canapés, chaises, tables, meubles, planches, tapis...



Tables à repasser, ferrailles, séchoirs à linge...



Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.



REFUSÉ



Pots de peinture, gravats, pneus, bidons d'huile, grilles, batteries, pièces détachées de voitures, déchets verts...



Les DEEE ne sont pas acceptés. Vous devez les apporter en magasin ou à la déchetterie.

* Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques



Les sacs ou les cartons fermés, les ordures ménagères, les tas trop volumineux...